



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



## **Avenant simplifié N°1 à la convention de rénovation urbaine du quartier des 4 Cités/ Champigny sur Marne**

**ENTRE**

**L'Agence de Rénovation Urbaine ci après dénommée ANRU représentée par  
le Directeur Général de l'ANRU, Monsieur Philippe VAN DE MAELE**

**ET**

**Le Préfet du Val de Marne Monsieur Bernard TOMASINI, Délégué Territorial de  
l'ANRU,**

**ET**

**La Ville de Champigny sur Marne représentée par le Maire, Monsieur  
Dominique ADENOT,**

**D'une part,**

**La Société Nationale des Chemins de Fer Français SNCF, représentée par  
Thierry MIGNAUW, Directeur Transilien**

**Et**

**Réseau Ferré de France, RFF, représenté par Bernard CHAINEAUX, Directeur  
Régional Ile de France**

**D'autre part**

### ***Préambule***

En vertu du protocole signé le 23 octobre 2002 avec l'Etat, la Région Ile de France et le Syndicat des Transports d'Ile de France pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans des gares SNCF d'Ile de France, la SNCF et RFF se sont engagés à financer partiellement et à réaliser des travaux de rénovation sous certains délais.

La convention ANRU signée le 05 mai 2006 prévoit des aménagements sous maîtrise d'ouvrage SNCF, avec une participation forfaitaire de l'ANRU de cent vingt deux mille euros ( 122 000€) inscrite sur la ligne « "Projet Gare + » de l'annexe financière de la convention.

Une partie des travaux relevant de la ligne « Projet Gare + » sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage RFF.

En outre, le coût prévisionnel du projet est de 774 500 € HT, au lieu de 732 000 € HT sans incidence sur la subvention de l'ANRU.

## **Ceci exposé, il est convenu ce qui suit ;**

### **ARTICLE 1**

La désignation des maîtres d'ouvrage inscrite au plan de financement à la convention est modifiée et génère une modification de la rédaction de l'article 4-4 de la convention : le paragraphe intitulé « Requalification extérieure de la gare et amélioration de son insertion dans le quartier » est complété comme suit :

« Consistance des travaux sous maîtrise d'ouvrage RFF :

- l'ouverture des façades nord et sud au niveau des deux quais avec la pose d'un paravent vitré coté nord,
  - la reprise de la structure du quai coté nord du fait de la création d'un nouvel escalier d'accès au quai réalisé sous périmètre de maîtrise d'ouvrage SNCF.
- Coût prévisionnel : 326 700 € HT.

Consistance des travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF :

- le traitement de la façade côté rue (dépose bardage – enduit – peinture anti-graffiti),
- la pose d'une porte d'accès, battante,
- la pose d'une nouvelle marquise en verre (protégeant l'accès principal),
- la pose d'un marquage et nom de gare adaptés,
- la pose d'une horloge de façade.

Coût prévisionnel : 447 800 € HT »

Par ailleurs, dans ce même paragraphe, la mention du coût prévisionnel global de « 732 000 € HT » est supprimée.

### **ARTICLE 2**

La SNCF assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de l'opération « gare plus » pour un montant de 447 800 € HT financé par l'ANRU à hauteur de 70 500 € .

RFF assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de l'opération « gare plus » pour un montant de 326 700 € HT financé par l'ANRU à hauteur de 51 500 €.

En conséquence, ces deux modifications génèrent une modification du tableau financier de la convention initiale : La ligne intitulée « projet gare + » est modifiée en deux lignes distinctes dont l'intitulé reste inchangé. Elles font apparaître les deux maîtres d'ouvrages SNCF et RFF, avec les coûts HT et les montants de subvention de l'ANRU correspondants, indiqués ci-dessus. Pour chacune de ces 2 lignes, le taux de

TVA est de 19,6%, le semestre de démarrage est le second semestre de l'année 2007, et la durée est de 4 semestres.

**ARTICLE 3**

Les autres articles de la convention partenariale demeurent inchangés et sont applicables dans leur totalité.

**ARTICLE 4**

La signature du présent avenant par SNCF et RFF vaut signature et acceptation de la convention partenariale initiale, pour ce qui les concerne.

**Fait à Champigny sur Marne, le**

Le Préfet du Val de Marne  
Délégué territorial de  
l'ANRU

Bernard TOMASINI

Le Directeur Régional Ile de  
France de RFF

Bernard CHAINEAUX

Le Directeur Transilien de la  
SNCF

Thierry MIGNAUW

Le Directeur Général de  
l'ANRU

Philippe VAN DE MAELE

Le Maire de Champigny sur  
Marne

Dominique ADENOT